
SEANCE DU MERCREDI 24 JANVIER 2018

Le **mercredi 24 janvier 2018, à 19h**, les membres du Conseil du 8^e arrondissement se sont réunis salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame le Maire du 8^e arrondissement, le **lundi 15 janvier 2018**, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et de l'article L.2121-12, §3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 8^e arrondissement prévu à cet effet.

Le jour de cette séance 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Catherine LECUYER
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO (arrivée en cours de séance)
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Membres absents :

Mme Erika DUVERGER (pouvoir à M. Grégoire GAUGER)
Mme Bérengère de REYNIÈS (pouvoir à M. Vincent BALADI)
M. Marc PACHECO (pouvoir à Mme Sophie BOYER CHAMMARD jusqu'à son arrivée)
M. Pierre LELLOUCHE

Madame le Maire ouvre la séance, à 19h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2018 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2018 02

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2017

2018 DLH 47

Composition de la conférence du logement

2018 DAE 93

Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde, fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN DEVELOPPEMENT

Dans la perspective de la fusion de la Ville et du Département de Paris, le Conseil de Paris communique les projets du Département d'intérêt local pour information du Conseil d'arrondissement. L'avis des conseils d'arrondissement n'est pas sollicité.

2018 DASCO 1-G

Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros)

V08 2018 01

Vœu du Conseil du 8^e d'arrondissement à la Maire de Paris relatif à la dénomination « Allée France Gall » dans le Parc Monceau

V08 2018 02

Vœu du Conseil du 8^e d'arrondissement à la Maire de Paris relatif à la pollution de l'emprise 25 rue de Constantinople

Q08 2018 01

Question orale présentée par Catherine LECUYER, relative aux lavatoires de la place de la Madeleine

Q08 2018 02

Question orale présentée par Eve DESBONNETS relative au logement intermédiaire dans le programme de Monceau

Q08 2018 03

Question orale présentée par Corine BARLIS, relative au nombre de tournage réalisés sur l'arrondissement

Q08 2018 04

Question orale présentée par Sophie BOYER CHAMMARD, relative à la scolarisation des enfants du centre d'hébergement d'urgence de la rue de Constantinople et aux fermetures de classes envisagées dans le 8^e

Q08 2018 05

Question orale présentée par Eve DESBONNETS relative au réaménagement des lignes de bus

Q08 2018 06

Question orale présentée par Corine BARLIS, relative à l'organisation de la Nuit de la solidarité

Q08 2018 07

Question orale présentée par Eve DESBONNETS – Catherine LECUYER – Sophie BOYER CHAMMARD – Marc PACHECO, relative à la Caisse des écoles

1° /Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^e arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Mesdames et Messieurs bonsoir. Soyez les bienvenus pour cette première séance du Conseil d'arrondissement du 8^e arrondissement. Merci aux administrés, aux habitants du 8^e, aux militants d'En marche qui sont présents ce soir, depuis quelques mois...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Attendez, je n'ai pas terminé. Vous permettez ?

Mme BOYER CHAMMARD : Merci aussi aux socialistes.

Mme d'HAUTESERRE : Merci à tous ceux, qui même s'ils n'habitent pas l'arrondissement, sont présents dans cette assemblée.

M. GAUGER : Il y a aussi des Républicains.

Mme d'HAUTESERRE : Tout d'abord, pour celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de voir aux vœux, je vous souhaite une très belle année 2018, qu'elle vous apporte le meilleur, surtout la santé, et plein de moments de bonheur à partager avec toutes celles et tous ceux que vous aimez.

Donc, nous allons pouvoir commencer cette séance. Il y a des absents. Je n'ai pas reçu d'appel de Monsieur BEIGBEDER donc je ne sais pas s'il va arriver plus tard. Monsieur PACHECO a donné son pouvoir à Madame BOYER CHAMMARD. J'ai croisé tout à l'heure Bérengère qui est toujours sous traitement. Madame DUVERGER a donné son pouvoir à Grégoire GAUGER et Bérengère de REYNIÈS a donné son pouvoir à Vincent BALADI. Monsieur LELLOUCHE s'est excusé. Et puis, c'est tout.

La séance est ouverte.

2° / 08 2018 01 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons commencer, comme d'habitude, par nommer le secrétaire de séance : c'est toujours Grégoire GAUGER, s'il accepte.

M. GAUGER : Avec plaisir.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

A L'UNANIMITE des présents le conseil du 8^e arrondissement nomme **M. Grégoire GAUGER** secrétaire de séance

3°/ 08 2018 02 - Approbation du compte rendu de la séance du 28 novembre 2017

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Y a-t-il des observations, s'il vous plaît ? Madame DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : Oui, merci. Je vous remercie. Je pense que vous vérifiez si je suis bien attentive à la lecture. Dans les membres présents, à ma connaissance, il n'y avait pas Pierre LELLOUCHE qui était absent ce jour-là. Pareil page 11, dans les suffrages exprimés, vous mettez le pouvoir de Madame Bérengère de REYNIÈS or, pour moi, vous n'aviez que le pouvoir d'Erika DUVERGER. Après page 12, le pouvoir d'Erika DUVERGER a disparu. Il n'y a plus aucun pouvoir. Je pense que la suite, c'est bien. Je n'ai rien relevé mais je pense qu'il faudra qu'on vérifie bien mais je crois qu'après, c'est bon pour les autres délibérations, les pouvoirs des uns et des autres ont bien été...

Mme d'HAUTESERRE : En fait, au moment du vote, normalement, l'administration donne les noms mais comme les pouvoirs sont attribués au début de la séance, on estime que la personne qui a donné le pouvoir vote de la même façon que celui ou celle...

Mme DESBONNETS : Oui mais comme d'habitude, c'est marqué...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Moi aussi, j'ai plusieurs remarques. Page 12, mon intervention concernant la proposition de budget pour la Caisse des écoles. Il est écrit que j'ai ressorti des chiffres qui nous avaient été proposés pour 2017 comparés à ceux qui nous étaient proposés pour 2018 avec une baisse du nombre de repas envisagés puisque cela avait été le cas l'année d'avant. Ce n'est pas très clair donc je remets au service une formulation qui sera plus claire. Page 25, à ma connaissance, il n'y a pas encore de fac dans l'arrondissement donc il s'agit de rénovation de « la place » qui est à côté et non pas « la fac », sinon je pense que cela se saurait si on avait une fac à côté de chez nous. Page 27, pareil, la Loi sur la démocratie locale, rendons à César, ce qui est à César, et la Loi Vaillant et non pas la loi Bayrou. Et puis, je garde le meilleur pour la fin si je peux m'exprimer ainsi, page 4, puisque là je ne vous cache pas, Madame la Maire, que j'ai eu la stupéfaction - mais je pense que c'est révélateur de l'ambiance de nos conseils, du brouhaha et de la tension qui règnent en permanence, puisqu'à la lecture de ce compte rendu j'ai eu - j'ai envie de dire - le choc de me rendre compte que vous m'avez traitée d'hystérique alors que nous évoquions déjà...

Mme d'HAUTESERRE : Non mais je l'ai dit.

Mme BARLIS : Voyez que ça recommence.

Mme d'HAUTESERRE : Non, mais je l'ai dit.

Mme BARLIS : Je peux vous dire ce que j'ai ressenti à la lecture du compte rendu, s'il vous plaît ? Parce qu'après, on va encore avoir un compte rendu qui ne reflète pas la réalité, il va y avoir du brouhaha, on entend mal... Je vous explique.

Mme d'HAUTESERRE : Non mais, Madame BARLIS. C'est retranscrit et j'assume ce que j'ai dit. Si maintenant vous me demandez de retirer, je retire, bien sûr.

Mme BARLIS : Ce n'est pas si simple, Madame la Maire parce que je vous ai interpellée au dernier Conseil d'arrondissement en vous disant que cela faisait deux conseils - d'ailleurs c'est une modification à prendre en compte aussi, ce n'était pas des Conseils d'arrondissement mais des Conseils de quartier - où vous aviez des propos grossiers à mon encontre et que je souhaiterais que cela cesse parce que vu les fonctions que vous occupez, vous devez à la fois tenir vos nerfs et votre langage. On s'est expliqué. Je vous ai expliqué pourquoi je ne trouvais pas cela normal et j'apprends à la lecture du compte rendu que lors de cet échange, au milieu du brouhaha et de la tension, vous me traitez d'hystérique. Alors moi, je vous redis : faites attention aux mots que vous utilisez parce que le terme d'hystérique est très clair au niveau de la psychiatrie. Je ne pense pas en avoir les symptômes. J'ai pris conseil auprès d'un avocat. Donc si vous continuez à avoir des comportements comme ça, vis-à-vis de l'ensemble de vos élus parce qu'il n'y a pas un Conseil qui peut se passer sereinement sans qu'il n'y ait un des membres de cette assemblée qui soit agressé, je pense que vous finirez par avoir une plainte pour diffamation.

Mme d'HAUTESERRE : Eh bien faites-le. Je vous conseille de le faire Madame.

Mme BARLIS : Pardon ?

Mme d'HAUTESERRE : Je vous conseille de le faire. Dans ce cas-là, vous savez qu'au Conseil de Paris, on devrait être un certain nombre à envisager cette procédure...

Mme BARLIS : Vous trouvez normal de traiter d'hystérique un élu de cet arrondissement ? Moi, non.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, quand vous êtes hystérique, je me dois d'utiliser les mots.

Mme BARLIS : Très bien. J'irai voir mon psychiatre pour qu'il me fasse un certificat.

Mme d'HAUTESERRE : Quand vous avez ce genre de comportement, cela devient quelque part du harcèlement parce que quand on vous répond une fois, deux fois, trois fois, quatre fois et que vous revenez constamment sur le même sujet, cela s'appelle de l'hystérie.

Mme BARLIS : Mais, c'est incroyable, Madame ! incroyable ! Qu'est-ce que j'ai fait de mal ? Au Conseil de quartier, un membre du bureau du Conseil de quartier vous interpelle en vous disant Madame la Maire, je ne comprends pas parce que je suis obligé de dépenser de l'argent personnel pour le fonctionnement du Conseil de quartier alors que j'apprends que partout à Paris, il y a un budget pour les Conseils de quartier et que nous n'en bénéficions pas. Vous ne lui répondez pas. Donc oui, je vous interpelle...

Mme d'HAUTESERRE : Écoutez Madame BARLIS, sur cette personne en question...

Mme BARLIS : ... En vous disant, Madame la Maire, il vous pose une question, répondez. C'est ça être hystérique pour vous ? Je ne pense pas.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, c'est de l'hystérie. Madame BARLIS, lors de ce Conseil, cette personne qui m'a interpellée, a déjà été remboursée par Monsieur BALADI.

Mme BARLIS : Je ne vois pas pourquoi c'est Monsieur BALADI qui la rembourse

Mme d'HAUTESERRE : Parce que ça devait coûter 8 euros ou 10 euros.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, on va clore le sujet. Si vous avez envie de me parler, on se voit directement dans mon bureau et je vous expliquerai le fonctionnement d'un Conseil. D'accord ? Ce n'est pas à vous de me dire ce que je dois faire. Écoutez, je suis élue de cet arrondissement par...

Mme BARLIS : Bah, moi aussi...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Si vous voulez être Maire de l'arrondissement, vous vous présenterez et on verra à ce moment-là en 2020, comment...

Mme BARLIS : C'est quand même incroyable comment vous essayez de faire partir sur un autre sujet le débat !

Mme d'HAUTESERRE : C'est quand même dingue. On ne va pas passer un quart d'heure sur l'hystérie. OK. Parfait. Si vous avez besoin de discuter avec moi, on se voit en tête-à-tête. On clôt le sujet. Je mets aux voix le compte rendu du dernier Conseil d'arrondissement du 28 novembre.

Le compte rendu de la séance du mardi 28 novembre 2017 est **ADOPTÉ A LA MAJORITE** des membres présents sous réserve des modifications demandées

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO)

ABSTENTION : **1** (Mme Catherine LECUYER)

Mme d'HAUTESERRE : Comme vous l'avez constaté, nous n'avons pas beaucoup de délibérations. La première délibération est la DLH 47 – Composition de la conférence du logement. C'est Grégoire GAUGER qui en est le rapporteur.

4°/ 2018 DLH 47 - Composition de la conférence du logement

Rapporteur : M. Grégoire GAUGER

M. GAUGER : Merci Madame la Maire. J'espère que cette délibération n'entraînera aucun contentieux particulier parce que, même si on a l'impression qu'on vote par rapport aux logements sociaux, le sujet n'est pas les logements sociaux, mais comment la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté fait évoluer le cadre par rapport à l'attribution des logements sociaux. Là, en l'espèce, il s'agit seulement de voter la mise en place de la conférence du logement.

Cette conférence du logement, vous l'aurez vu, est composée de trois collèges, chacun avec 22 représentants. Vous avez un collège de représentants des collectivités territoriales, un second des réservataires et professionnels et un dernier des usagers et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par rapport aux logements. Certains diront peut-être que c'est une nouvelle « commission Théodule » mais là, c'est une application...

M. BEIGBEDER : On le dira.

M. GAUGER : Il s'agit d'une application pure et simple de la loi. D'ailleurs, je trouve que c'est intéressant de voir que...

M. LEBEL : Loi « Théodule ».

M. GAUGER : ... L'on doit valider une loi. Je ne savais pas que nous avions force législative mais indirectement, c'est ce qu'on nous donne là. Si on veut être précis, il y aura un arrêté préfectoral et pour cet arrêté préfectoral, il y a, au préalable, un avis du Maire de Paris. Je pense qu'en fait, cette délibération sera finalement l'avis du Maire de Paris qui sera proposé au Préfet et qui entérinera cette composition de la conférence du logement. Sera suivi, lors de la première conférence, le règlement intérieur dont nous n'avons pas encore de propositions.

Je voudrais juste insister sur un point : dans le premier collège, vous avez 22 représentants des collectivités territoriales dont les Maires d'arrondissement, donc le Maire du 8^e sera membre de droit de ce collège et donc de la conférence du logement. Les Mairies d'arrondissement auront leur mot à dire à travers leur Maire. Ce n'est pas toujours le cas. Ça devrait être normal mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas donc je tenais à le souligner à mes chers collègues.

On voit que dans le collège des représentants des réservataires, il y aura notamment le Conseil régional qui est quand même aussi un acteur fort de la politique du logement social dans notre région et dans notre ville.

Dans le dernier collège, vous remarquerez qu'il y a un certain nombre d'associations dont des associations que nous connaissons bien dans l'arrondissement.

Donc, je vous invite à voter pour cette composition de la conférence du logement, même si ce n'est qu'un avis...

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Y a-t-il des observations ? Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Oui, la mise en place de cette commission va vraiment dans le bon sens puisqu'on va avoir, à la fois, des représentants des organismes et des associations qui travaillent sur le secteur du logement, des représentants des usagers, des élus et des avis de l'État. Cela va permettre de se mettre d'accord sur un certain nombre de critères et faire avancer tout le monde dans le même sens. On peut s'en réjouir. Juste pour rappeler parce que justement je regardais aujourd'hui même le dernier rapport de l'Apur pour informer notamment le public et peut-être les autres élus, que nous sommes à 3,2 % de logement social sur l'arrondissement. On est l'avant-dernier arrondissement parisien...

M. LEBEL : Et alors ?

Mme BARLIS : ... Puisque le 7^e a encore moins de logements que nous...

M. LEBEL : Et alors ?

Mme BARLIS : ... On en a un peu plus de 600 donc on a encore des progrès à faire.

M. LEBEL : Pourquoi ?

Mme BARLIS : Pardon ?

M. LEBEL : Pourquoi ?

Mme BARLIS : Pourquoi quoi ?

M. LEBEL : Pourquoi on doit faire des progrès ? La loi prévoit un minimum de logements sociaux par commune, pas par arrondissement, ni par quartier, ni par rue, ni par immeuble encore...

M. GAUGER : Pas encore.

M. LEBEL : Pas encore.

Mme BARLIS : J'estime qu'il est normal que chaque arrondissement prenne sa part de logements sociaux.

M. GAUGER : En tout cas, pour ce qui est du 8^e arrondissement, notre objectif est toujours le même depuis le début de la mandature. Dans les logements sociaux, il s'agit d'avoir un maximum de logements intermédiaires...

M. LEBEL : Exactement.

M. GAUGER : ... Pour qu'il y ait de la mixité. On se rend compte que beaucoup de gens du 8^e sont mal logés. Je crois qu'il y a 1 200 dossiers sur le bureau de Madame le Maire de gens du 8^e arrondissement et donc notre priorité, c'est déjà de s'occuper des habitants de cet arrondissement ce qui n'est pas évident. On fait le maximum conformément à la loi.

M. BEIGBEDER : Est-ce que vous pouvez me rappeler ce qu'est Action logement et qui sont les décideurs au sein de ce... ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce sont les bailleurs sociaux qui choisissent à la fin d'un processus le candidat. Nous avons une commission logement comme dans d'autres arrondissements. On étudie les candidatures. On passe par un « logiciel informatique ». Selon la nature du logement, on nous sort les dossiers et on les met par ordre de priorité. On a le droit de proposer trois candidatures par logement suivant les critères. Ensuite, cela arrive chez le bailleur social qui, à ce moment-là, convoque les personnes. Il a le droit de poser beaucoup de questions. On a eu quelques dossiers qui ont été rejetés parce que le bailleur social a la possibilité d'accéder directement aux services des impôts. Dans ce cas, il s'agissait d'un propriétaire de logement qui ne l'avait pas déclaré dans son dossier. Il y a effectivement des demandeurs qui sont eux-mêmes propriétaires de petits logements et leur candidature est d'office rejetée. C'est donc le bailleur social qui décide si oui ou non, la candidature que nous avons proposée répond aux critères pour accéder au logement social.

M. BEIGEBEDER : Mais là, ce sera pareil. Les bailleurs sociaux auront le dernier mot sur les attributions avec ce système de trois collègues ?

M. GAUGER : Cela ne change rien. Ce collègue, il est fait pour définir les grands axes, les grands critères pour les collectivités locales. Après, vous aurez toujours trois types d'attribution de logements. Vous l'avez sur le document.

M. BEIGEBEDER : Avec des quotas, c'est ça ?

M. GAUGER : Action logement, ils ont 18 % au total. L'État...

M. BEIGEBEDER : D'accord. Ça ne remet pas en cause...

M. GAUGER : Non. Non.

Mme LECUYER : Concrètement sur le plan local, ça ne change rien ?

M. GAUGER : Si ce n'est que notre Maire d'arrondissement participera à cette conférence.

M. BEIGEBEDER : Ce qu'il y a d'étonnant tout de même, c'est qu'on a tous les syndicats qui sont représentés dans le troisième collège, excepté le syndicat des entrepreneurs. Aucune fédération professionnelle n'est représentée.

Mme BURLIS : Par rapport à la commission logement du 8^e, puisque j'y siége en tant qu'élue de l'opposition, on ne peut que se féliciter que le bailleur ait le dernier mot parce que moi, par exemple, j'étais très satisfaite justement du refus que vous évoquiez puisque le bailleur n'a fait que réparer une injustice flagrante à laquelle j'avais tenté de m'opposer mais j'étais minoritaire. A savoir que sur un logement qu'on attribuait, il y avait deux dossiers complètement similaires au niveau des revenus et de la composition de la famille : une famille qui attendait depuis un an, une famille qui attendait depuis dix ans. Et très bizarrement, c'est à la famille d'un an qu'on a souhaité proposer le logement sans tenir compte de l'ancienneté. Moi, je me suis opposée.

M. GAUGER : Nous n'avons pas tous les critères d'appréciation. C'est facile de caricaturer.

Mme BARLIS : J'avais refusé. Le bailleur a rétabli cette injustice et c'est finalement la famille qui attendait depuis dix ans qui a eu le logement. Je m'en réjouis parce que ce n'était absolument pas normal. Et personne n'a été capable dans cette commission de m'expliquer exactement ce choix.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, je vais vous expliquer. J'ai siégé... pardon..., je peux m'exprimer ? Concernant ces personnes, il s'agit d'un couple avec des jeunes enfants. Ils sont à cinq dans un logement de 20 m². À cinq. C'est vrai aussi que le Père Branchu m'avait signalé cette situation pour ces personnes...

Mme BARLIS : Vous ne l'aviez pas dit à la commission, Madame.

Mme d'HAUTESERRE : ... donc, j'ai pensé bien faire en leur donnant la priorité parce que l'autre famille avait peut-être le même nombre mais elle était dans un appartement convenable et plus grand.

Mme BARLIS : Pardon ? Une différence entre 24 et 26 m² ?

Mme d'HAUTESERRE : Cette famille était venue me voir il y a un an. J'ai pensé qu'il y avait une possibilité... Le logiciel a sorti cette candidature et je l'ai proposée à ce moment-là. Effectivement, si c'est la raison pour laquelle vous avez fait intervenir le bailleur social..., je comprends...

Mme BARLIS : Ah non ! Je n'ai rien fait du tout ! J'ai juste dit que je ne cautionnais pas ce choix et que ... (propos inaudibles). À la commission d'après, vous nous avez dit finalement le bailleur a refusé ce choix (propos inaudibles).

Mme d'HAUTESERRE : J'explique comment cela s'est passé.

M. GAUGER : Vous avez voté contre ?

Mme BARLIS : Oui.

Mme d'HAUTESERRE : J'ai voulu expliquer le contexte...

M. BALADI : Je veux juste rajouter quelque chose puisque Madame BARLIS, tout à l'heure parlait, surtout sur la forme, de diffamation. Ce que vous dites là, c'est clairement une mise en cause donc moi, je ne peux pas laisser dire ça. Je voulais quand même rajouter que je suis membre de cette commission. Il y a d'autres critères, il n'y a pas uniquement la catégorie « ancienneté ». Je vais vous dire les autres critères qui sont importants aussi pour nous : le nombre d'enfants, l'âge des enfants...

Mme BARLIS : Pour moi aussi.

M. BALADI : Non, non mais attendez, parce que pour le public, on a l'impression qu'il y a eu une magouille. Si les gens écoutent, on a l'impression, vous voyez, qu'il y a eu peut-être une magouille, qu'on connaissait quelqu'un, j'ai entendu dire par là qu'on connaissait soi-disant les gens. Non, pas du tout. Donc, l'âge des enfants, la situation maritale. Il s'avère que dans l'un des dossiers, je me rappelle très bien, il y avait un père qui était veuf. Tout cela, c'est important pour nous. Les revenus, la capacité de payer le logement social. Pour nous, c'est très important. Et puis aussi bien sûr, le logement actuel : c'est sûr que d'être dans un 10 m² par rapport à un 20 m², la situation va être plus urgente pour nous. Voilà, je tenais à le dire, à apporter ces précisions.

Mme BARLIS : Alors, c'était vraiment deux situations pratiquement identiques au niveau logement...

M. GAUGER : C'est discutable.

Mme d'HAUTESERRE : Nous allons passer au vote de cette délibération. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ?

Mme GUILLET (Directrice Générale des Services) : Je pense qu'il est entendu que les pouvoirs, on les associe à chaque fois, je n'ai pas besoin de les reciter.

A LA MAJORITE (6 voix), la voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité (Article L2121-20 du CGCT), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération DLH 47

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **6** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **6** (Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD et le pouvoir de M. Marc PACHECO, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

2018 DAE 93 - Salon de prêt à porter féminin et d'accessoires de mode sur la place de la Concorde, fixation de la tarification de la redevance pour la Sté WSN DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. Vincent BALADI

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la délibération DAE 93. Monsieur Vincent BALADI, rapporteur, s'il vous plaît.

M. BALADI : Merci Madame le Maire. Il s'agit, comme l'année dernière, de présenter la délibération du salon de prêt-à-porter féminin et d'accessoires, organisé place de la Concorde par la société WSN DEVELOPPEMENT.

Il est organisé, chaque année, dans le cadre de la semaine des créateurs de mode avec la présentation des collections automne-hiver. À cette occasion, et depuis maintenant quelques années, la société WSN DEVELOPPEMENT organise ce salon professionnel, place de la Concorde.

L'occupation du domaine public sera consentie pour une durée de 18 jours du 19 février au 8 mars et la manifestation sera ouverte au public. Le temps d'avant, c'est bien sûr, un temps de montage, auquel succède un temps de démontage. Il sera ouvert du 1^{er} au 4 mars 2018.

Il y a une redevance prévue et versée à la Ville par la société de 205 550,10 euros, y compris une taxe de déblaiement d'un montant de 1 635,30 euros.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations, s'il vous plaît ? Monsieur le Maire.

M. LEBEL : Oui, comme depuis de nombreuses années, on utilise la place de la Concorde, monument historique, comme un – comment dirais-je ? – un foirail. On utilise cette surface pour des usages qui ne sont pas faits pour y être installés. La place de la Concorde, je le rappelle, c'est quand même un monument historique. Évidemment, il y a d'autres monuments historiques. Est-ce qu'on fait, je ne sais pas, moi, une vente à Notre-Dame de Paris ou dans la galerie des Glaces ?

Mme DESBONNETS : Ne leur donnez pas des idées, Monsieur le Maire.

M. LEBEL : Vous avez raison. Donc, de toute façon, je suis absolument opposé à cette mauvaise utilisation de ce monument historique pour y installer tout et n'importe quoi, et c'est la raison pour laquelle je voterai, comme d'habitude, comme je l'ai toujours fait, contre l'utilisation de la place de la Concorde pour y faire des présentations, des salons, parfois à but lucratif. Et c'est d'ailleurs le cas ici. Voilà. Donc, je voterai comme d'habitude absolument contre et je rejoins en cela les observations très anciennes de l'association Défense de la place de la Concorde. Certaines associations de défense des monuments historiques essaient de faire en sorte que la Ville de Paris abandonne cette fâcheuse habitude.

Mme d'HAUTESERRE : Ça rapporte quand même 205 550 euros à la Ville. Non ?

M. LEBEL : D'accord. D'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Des observations ?

M. BALADI : Monsieur le Maire honoraire, on comprend bien votre point de vue. Maintenant effectivement, ça rapporte 205 000 euros. La Ville de Paris est spécialiste pour dépenser beaucoup d'argent ; les rentrées sont de plus en plus limitées. On a parlé de but lucratif. Oui, heureusement, il y a certaines sociétés encore aujourd'hui qui ont un but lucratif. Je pense qu'on est tous, qu'on est très nombreux ici autour de cette table à être quand même des libéraux, notamment sur les questions économiques. Enfin, pour moi, on ne vit pas dans une ville-musée. Effectivement, j'entends bien ce que vous dites mais, d'un autre côté, je ne vois pas en quoi cette manifestation notamment par rapport à d'autres choses comme, on en a déjà parlé, la grande roue ou d'autres, est plus gênante alors qu'on n'a aucune plainte des riverains.

Mme DESBONNETS : Il n'y a personne qui habite place de la Concorde.

M. LEBEL : Le jour où il y aura des riverains place de la Concorde, à part le pharaon Ramsès II, je ne vois pas...

M. BALADI : Dans la rue Royale, il y a aussi de nombreuses associations dont les hôtels particuliers ont un accès direct sur la place de la Concorde.

Mme DESBONNETS : Monsieur BALADI, vous allez peut-être pouvoir me répondre. C'est quoi cette tarification spécifique et dérogatoire de 4,78 € le m² ? Il paraît justement qu'on récupère plein d'argent grâce à cette manifestation.

M. BALADI : Je n'ai pas dit plein d'argent, j'ai dit 205 000 euros.

Mme DESBONNETS : Oui, mais il y a quand même un certain nombre de mètres carrés. Il y a quand même 2 370 m². Dans le privé, ça serait payé combien ça ?

M. BALADI : C'est la tarification appliquée pour cet événement depuis deux ans. L'année dernière, j'en avais notamment parlé. Je m'étais étonné effectivement du mot « dérogation »

Mme DESBONNETS : Vous ne vous êtes pas renseigné entre-temps, non ? Si vous vous êtes posé la question l'année dernière. Non ?

M. BALADI : Merci, Madame la professeure.

Mme DESBONNETS : Oui. L'année dernière, vous aviez soulevé le problème. Je pensais qu'en un an, vous auriez eu la réponse.

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix.

Mme LECUYER : Ce serait intéressant de savoir quels sont les liens de la Ville de Paris avec cette société. Est-ce qu'il y a d'autres salons organisés en lien ?

Mme d'HAUTESERRE : Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

Arrivée de M. Marc PACHECO

A LA MAJORITE (7 voix), le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération **DAE 93**

Suffrages exprimés **POUR** le projet : **7** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS, M. Grégoire GAUGER et le pouvoir de Mme Erika DUVERGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)

Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS)

ABSTENTION 1 : Mme Catherine LECUYER

2018 DASCO 1-G - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros)

Rapporteur : Mme Jeanne d'HAUTESERRE

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la communication de la délibération DASCO 01 – Collèges publics parisiens, sans vote. Vous avez pris connaissance de cette délibération ? Monsieur le Maire.

M. LEBEL : On n'a rien appris puisqu'il n'y a pas de collègue du 8^e concerné.

Mme d'HAUTESERRE : Non, mais comme vous l'avez sous les yeux, je voulais juste savoir si vous l'avez...

M. LEBEL : Oui, oui, on l'a vu.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Nous abordons maintenant les vœux.

Vœu du Conseil du 8^e d'arrondissement à la Maire de Paris, relatif à la dénomination « Allée France Gall » dans le Parc Monceau

Mme d'HAUTESERRE : Il y a un vœu très particulier qui concerne l'attribution de la dénomination « allée France Gall » dans le parc Monceau. Cette attribution est au nom de « l'allée France Gall ». Monsieur le Maire, vous connaissez « l'allée Michel Berger » ?

M. LEBEL : Oui, oui, j'étais à l'inauguration.

Mme d'HAUTESERRE : Je pensais que notre assemblée pourrait s'associer à ce vœu. Vous l'avez sous les yeux ? Parfait. Je le lis au public.

Considérant la grande popularité de France Gall depuis les années 1965 où elle remporta le Grand Prix de l'Eurovision à Naples ;

Considérant que son nom est associé à une époque marquante pour la culture populaire française ;

Considérant qu'elle a vécu de nombreuses années dans le 8^e arrondissement auquel elle était très attachée avec Michel Berger ;

Considérant l'attribution de la dénomination « Allée Michel Berger » en 2012 à une allée du Parc Monceau (qui se trouve dans l'Est du parc) ;

Considérant que leur vie musicale et familiale a été très liée des années 1970 à 1990, Michel Berger en tant qu'auteur, et France Gall, son interprète ;

Je vous propose avec mon Conseil d'arrondissement :

- *qu'un hommage soit rendu à France Gall en donnant son nom à une allée du Parc Monceau afin de réunir ce couple mythique dans ce célèbre site de Paris.*

Monsieur le Maire.

M. LEBEL : Pour réunir ce couple mythique, je trouve que le plus simple, c'est d'appeler l'allée Michel Berger : « Allée Michel Berger - France Gall », parce qu'on va être rapidement à court d'allées dans le parc Monceau avec Johnny Hallyday et tous les yéyés des années soixante. On va être rapidement au taquet. Moi, je propose de faire « Michel Berger - France Gall ». Voilà.

M. BALADI : Il s'agit de deux personnes distinctes. Effectivement, le débat peut se poser.

M. LEBEL : Un couple mythique, absolument, comme il est écrit dans le vœu.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Une anecdote pour Johnny Hallyday, le curé de La Madeleine est venu me voir, hier soir, au moment des vœux, en me disant qu'il a la proposition d'une sculpture avec Johnny en moto à mettre dans le périmètre de sa paroisse.

M. LEBEL : Sur l'autel ou bien ?

Mme d'HAUTESERRE : Il est en panique et il me demande si on peut faire quelque chose. Il est devenu le curé « rock'n'roll »..., alors, des observations sur ce vœu ?

M. PACHECO : De quelle allée s'agit-il ?

Mme d'HAUTESERRE : Le prolongement de l'allée Michel Berger.

M. LEBEL : Ils ont des enfants ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui, ils ont un enfant.

Mme DESBONNETS : Il faudra demander à Raphaël s'il est d'accord.

Mme d'HAUTESERRE : Oui. De toute façon, la Ville va faire le nécessaire. On fait un vœu. Je sais que ma collègue du 16^e envisage de lui rendre un hommage. Je trouvais que c'était bien parce que c'est un couple qui a vécu dans...

Mme DESBONNETS : Je trouve que c'est une excellente initiative Madame le Maire.

Mme d'HAUTESERRE : Je le mets aux voix. Qui est pour ?

M. BALADI : Moi, je dis... évidemment.

M. LEBEL : Moi, je suis favorable à une allée avec les deux noms.

M. le Directeur de Cabinet : On peut le rajouter. On peut mettre « ou ».

M. LEBEL : Non, ce ne n'est pas « ou », c'est « et ».

M. le Directeur de Cabinet : Son nom a une allée au parc Monceau ou... de les réunir sur la même allée.

M. LEBEL : Ben voilà. D'accord.

M. GAUGER: On peut laisser à l'appréciation du Conseil de Paris.

Mme d'HAUTESERRE : On voit ensuite avec les services de la Ville. Merci.

A L'UNANIMITE (12 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus modifié.

Vœu du Conseil du 8^e d'arrondissement à la Maire de Paris relatif, à la pollution de l'emprise 25 rue de Constantinople

Mme d'HAUTESERRE : Alors le vœu de Madame LECUYER.

Mme LECUYER : Je repose le vœu que j'avais, en fait, déposé en novembre relatif à la pollution de l'emprise du 25 rue de Constantinople que vous n'aviez pas souhaité voter ; or, à ma grande surprise, 15 jours plus tard, au Conseil de Paris, vous cosignez un vœu avec tous les maires d'arrondissement exactement sur la même thématique. J'ai ce vœu sous les yeux qui est relatif à la pollution. C'était plus général, puisqu'il s'agissait de toutes les écoles et crèches – je peux vous le lire – relatif à la pollution de l'air et du sol des crèches parisiennes et qui se référait exactement à la même étude que celle que je citais.

Mme d'HAUTESERRE : De Robin des Bois.

Mme LECUYER : Tout à fait. Voilà, je ne parle plus dans ce nouveau vœu de l'INPI qui vous avait posé problème.

Je demande donc au Maire de Paris :

- un état des lieux précis des études et diagnostics disponibles concernant à la fois la pollution du sol et de l'air du site 25 rue de Constantinople ;
- un descriptif des procédés qui seront mis en œuvre pour dépolluer ce site ;
- qu'elle apporte les garanties qui seront offertes aux personnes qui l'habiteront ou le fréquenteront – à savoir que c'est une école qui sera construite dans les années à venir sur ce site – quant à son innocuité et sa conformité aux normes environnementales.

Mme d'HAUTESERRE : Je suis quand même ravie de constater que vous actez qu'il y aura une école à cet emplacement. J'ai interrogé la société Elogie-Siemp qui m'a communiqué les éléments suivants : « Les diagnostics réalisés par l'ancien propriétaire ont permis d'identifier les principales sources de pollution mais les extensions verticales et horizontales de ces sources ainsi que les méthodes à mettre en place doivent être précisées dans le cadre d'études complémentaires qui sont lancées. Ces études comprendront également des mesures d'air afin de préciser l'impact sur l'air du sol de ces pollutions sur et en mitoyenneté du site. Ces études complémentaires ont pour objet de compléter les données existantes et de déterminer les autres campagnes de mesures à réaliser afin de vérifier la compatibilité de l'état sanitaire du site avec l'usage projeté. Elles seront complétées par les documents suivants : Plan de gestion et analyse des risques ou EQRS. Les procédés qui seront mis en œuvre pour dépolluer seront définis dans une seconde phase, une fois les études complémentaires réalisées. Il convient surtout de rappeler que l'Agence régionale de la santé (l'ARS) sera obligatoirement sollicitée dans le cadre de l'instruction du permis de construire et émettra un avis et prescription afin de s'assurer du respect des normes environnementales ». Aussi dans ce cadre-là, je voterai pour.

Mme LECUYER : C'est exactement la question que je posais le mois précédent. Je n'ai pas compris pourquoi vous refusiez de le voter. On avait parlé du principe de précaution qui était trop...

Mme d'HAUTESERRE : Il n'y a aucune raison qu'on ne pose pas la question à la Mairie mais je voulais simplement, par rapport à l'assemblée qui est ici, apporter des éléments de réponses qui seront certainement rapportés au moment du Conseil de Paris au mois de février.

M. GAUGER : Juste une observation : on a des services de la Ville extrêmement compétents, expérimentés. Je ne suis pas sûr qu'il soit nécessaire de faire un vœu pour avoir ce type d'information

et sur les dispositions des élus et des conseillers de Paris. Surtout, on a une loi qui encadre ça de manière extrêmement précise, diligente, notamment pour les attributions des permis. On est l'un des pays où on va justement le plus loin en termes de diagnostic. Il y a une législation. On pourrait peut-être regarder la législation avant de faire des vœux comme celui-ci. Il y aura une communication. Madame le Maire l'a dit. Il y a les process qui sont en cours. Il y a une défiance permanente de tout alors qu'on est quand même dans un pays où les choses sont relativement bien encadrées en ce qui concerne la construction. Je trouve cela un peu surprenant.

Mme LECUYER : Sauf que l'étude que j'évoque et qui nous a interpellés...

M. GAUGER : L'étude de Robin des Bois.

Mme LECUYER : ... aborde justement le sujet de toutes ces écoles qui ont été construites alors que la loi...

M. GAUGER : Qui ont été construites quand ?

Mme LECUYER : Qui ont été construites ces dernières années, y compris des crèches relativement récentes sur des endroits pollués dont les garages font partie.

M. GAUGER : D'accord. Vous avez raison d'être vigilante.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Vincent BALADI.

M. BALADI : Sur le fond, on ne peut être que d'accord effectivement par rapport à la santé des enfants. Sur la forme, je note que par rapport au dernier vœu, il y a quand même eu la dernière partie qui a été totalement revue.

Mme LECUYER : Je n'ai pas évoqué l'INPI puisque ça suscitait une réaction épidermique...

M. BALADI : Non, pas seulement. Vous mettiez clairement en cause aussi Madame le Maire. C'était noté à la fin. Vous vous rappelez, j'avais parlé de la formulation. Ce n'est pas du tout le même vœu.

Mme LECUYER : Je la mettais en cause à quel niveau ?

M. BALADI : Oui, à la fin de votre vœu et vous le savez très bien. Et par rapport à l'ONG Robin des Bois, on est quelque peu étonnés parce que ça me semblait que c'était loin de vos convictions. Mais bon, petit-à-petit...

Mme LECUYER : On est quand même très ouverts.

M. BALADI : Voilà. Tout est possible.

Mme LECUYER : Quand il y a une étude qui est intelligemment faite et qui suscite des réactions qui vont dans le bon sens...

M. BALADI : Il n'empêche, j'espère que vous serez aussi attentifs sur d'autres sujets. Notamment, vous semblez être très proches du principe de précaution, si vous l'appliquez à tout, je pense qu'on ne pourra plus faire grand-chose dans notre arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait. Madame BARLIS.

Mme BARLIS : Oui. Moi, je ne vais pas reprendre les arguments que j'avais déjà évoqués au dernier Conseil. Pour une fois, je vais rejoindre Monsieur GAUGER, à savoir qu'il y a déjà un encadrement très fort. On sait que c'est un site sensible depuis le début. Les services de la Ville ont d'ores et déjà fait leur travail. Je le rappelle, ça faisait même partie des négociations lors du rachat de la parcelle pour que la dépollution soit prise en charge par l'ancien propriétaire. Sur le principe, je ne suis pas opposée à ce vœu mais je ne le voterai pas non plus parce que je trouve qu'il n'est pas plus utile que ça parce que les choses sont déjà encadrées ; les services de la Ville sont compétents et ils travaillent sur le sujet.

Mme d'HAUTESERRE : J'entends bien les observations des uns et des autres. Cela ne vous a pas échappé que Madame LECUYER est Conseillère de Paris et qu'en tant que Maire de cet arrondissement et de la majorité, je me dois d'accompagner ce vœu ainsi déposé.

Mme BARLIS : Vous votez ce que vous voulez.

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Je demande qu'on se prononce sur ce vœu.

Considérant la délibération DLH193 mentionnant le transfert de propriété du 25 rue de Constantinople à la ville de Paris en vue de la réalisation d'un équipement scolaire et de logements sociaux ;

Considérant que cette délibération mentionne que le 25 rue de Constantinople, ancienne propriété de PSA, était à usage de garage ;

Considérant l'article 2 de la convention d'occupation précaire conclue entre la ville et l'association Aurore le 21 /12 /2016 faisant état de l'existence d'une pollution du site ;

Considérant l'étude de l'ONG Robin des Bois publiée le 16 novembre qui alerte sur le fait qu'à Paris près des trois quarts des établissements, accueillant de jeunes enfants, contiennent dans leurs sols des résidus de plomb, d'hydrocarbure et de solvants chlorés ;

Considérant que cette étude mentionne que « Certains résidus polluants ont des impacts sur le développement du cerveau et du système nerveux de l'enfant. D'autres peuvent avoir des effets néfastes sur la fertilité » ;

Considérant la Circulaire interministérielle DGS/EA1/DPPR/DGUHC n° 2007-317 du 8 février 2007 relative à l'implantation sur des sols pollués d'établissements accueillant des populations sensibles qui précise : « La construction de ces établissements (crèches, écoles maternelles et élémentaires ...) doit être évitée sur les sites pollués, notamment lorsqu'il s'agit d'anciens sites industriels » ;

Sur proposition de Catherine LECUYER, Eve DESBONNETS, Marc PACHECO, et Sophie BOYER CHAMMARD :

Le Conseil du 8^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- de communiquer aux élus du 8^e arrondissement un état des lieux précis des études et diagnostics disponibles concernant à la fois la pollution du sol et de l'air du site 25 rue de Constantinople ;

- d'effectuer un descriptif des procédés qui seront mis en œuvre pour dépolluer ce site ;

- d'apporter les garanties qui seront offertes aux personnes qui l'habiteront ou le fréquenteront quant à son innocuité et sa conformité aux normes environnementales

A L'UNANIMITE (10 voix), le Conseil d'arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au texte énoncé ci-dessus.

Suffrages exprimés **POUR** le texte : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI et le pouvoir de Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

ABSTENTIONS : 2 (M. Grégoire GAUGER, Mme Corine BARLIS)

Questions orales

Question orale présentée par Madame Catherine LECUYER relative aux lavatoires de la place de la Madeleine

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame LECUYER.

En novembre 2016, je déposais un vœu au conseil de Paris pour demander qu'un budget soit débloqué de toute urgence pour la restauration des lavatoires Porcher de la place de la Madeleine. Ceux-ci, qui sont classés depuis 2011 aux monuments historiques, étaient signalés en effet dès septembre 2016 par la commission du Vieux Paris comme étant dans un état de dégradation avancée.

La Ville nous annonçait alors que des travaux allaient être entrepris dès le réaménagement des toilettes en vue de leur exploitation par la société point WC.

Depuis, rien n'a bougé. De nombreuses immondices jalonnent les escaliers des lavatoires et la porte entrebaillée des toilettes hommes laisse imaginer le squat possible des lavatoires.

Il y a urgence à agir.

Pouvez-vous nous dire quelles informations sont en votre possession sur ce sujet ?

Mme LECUYER : La question concernant les lavatoires de la place de La Madeleine. Nous avons fait, en novembre 2016, un vœu au sujet de ces magnifiques lavatoires qui se trouvent place de La Madeleine qui sont classés aux Monuments historique.

M. LEBEL : Inscrits à l'inventaire supplémentaire.

Mme LECUYER : Inscrits à l'inventaire et qui étaient notés à l'époque déjà comme étant dans un état de dégradation avancé. On nous avait annoncé à l'époque que les travaux allaient très vite être engagés. Je suis repassée, il y a quelques semaines, regarder et c'est vrai que visiblement l'état de ces toilettes n'est absolument pas... Je pense que les toilettes sont squattées maintenant ; la porte était entrebâillée, il y a des monceaux de détritus.

Est-ce que vous avez des informations au sujet des travaux ?

Mme d'HAUTESERRE : Ces toilettes publiques de La Madeleine sont effectivement un site unique à Paris, situés en sous-sol de la place de la Madeleine, côté Est. Elles sont inscrites en mars 2012 à l'inventaire des Monuments historiques en raison de leur décor « Belle Époque » du début du 20^e siècle, en 1905. Elles ont été fermées en mai 2011 par la Ville de Paris ; leur fréquentation avait été jugée insuffisante (350 passages par jour).

Elles étaient composées à la base de trois éléments : l'un pour les hommes, le deuxième pour les femmes et le troisième, une loge de gardien. Le côté « hommes » a été fermé il y a longtemps (probablement début des années 90) et le côté « femmes » a été rendu mixte en intégrant des urinoirs. Depuis sa fermeture, le côté « hommes » est devenu un local technique pour les télécommunications.

Lors du renouvellement des marchés de gestion des lavatoires en décembre 2011, la Ville avait décidé de conserver en exploitation que quatre lavatoires dans la Capitale. Celles de La Madeleine n'avaient pas été retenues en raison du fait de leur caractère vétuste et peu rentable.

Durant les deux dernières mandatures, mon prédécesseur, – Monsieur le Maire, vous permettez que je vous cite –, est intervenu à de multiples reprises auprès des services de la Ville, en particulier auprès de ceux de la DVD afin que ces sanitaires fassent partie des locaux concernés par les nouvelles modalités de gestion des équipements mises en place par la Ville.

Les lavatoires Madeleine ont ainsi pu être réintégrés dans l'exploitation des équipements concédés par la Ville à des opérateurs sous la forme d'une convention d'occupation domaniale.

Comme vous le savez sans doute, notre Assemblée a voté à l'unanimité le projet 2015-DVD-26 portant sur l'exploitation des lavatoires de la Ville de Paris qui intégrait celles de la Madeleine.

La concession a été accordée, à l'époque, à la Société « Point WC » qui est chargée, je cite la délibération : « *de rénover les installations tout en offrant un service d'un niveau plus satisfaisant que l'existant* ». Enfin, je cite toujours la délibération « *une optimisation de l'exploitation des lavatoires permettra de prendre en compte la demande des Mairies d'arrondissement, d'élargir les horaires ou de les adapter, en hiver comme en été, à la fréquentation croissante de l'espace public par les usagers* ». Nous n'avons pas eu de réponse suite à cette délibération.

J'ai bien sûr interrogé de nouveau les services de la DVD qui ne m'ont pas caché qu'actuellement, et pour des raisons économiques, le site ne sera pas exploité à court terme même s'il reste bien intégré au marché global voté en 2015.

Aussi, j'envisage d'évoquer de nouveau ce sujet dans le cadre du réaménagement de la place de La Madeleine et de voir si cette rénovation peut être intégrée au projet. Voilà ce que je peux vous apporter comme réponse.

Question orale présentée par Madame Eve DESBONNETS relative au logement intermédiaire dans le programme de Monceau

Mme DESBONNETS : Madame le Maire, en novembre, je faisais un vœu voté par ce Conseil demandant à l'exécutif parisien d'appliquer ses engagements de mettre en place des logements intermédiaires dans le programme de Monceau. Je regrette que du fait de votre absence en séance lors du dernier Conseil de Paris vous n'ayez pas pu défendre ce vœu comme vous vous y étiez engagée. Comme vous le savez sans doute, Ian BROSSAT a informé lors de ce Conseil de Paris que cet immeuble était mobilisé par l'État pour de l'hébergement d'urgence avant le début des travaux. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme d'HAUTESERRE : Oui. Bien sûr. Le 12 rue Monceau est effectivement mobilisé par l'État pour l'hébergement des personnes en urgence. Selon la Préfecture de Paris et le Directeur de l'Association France Horizon que j'ai reçu hier et qui gère ce Centre : 91 personnes sont hébergées actuellement dont 32 femmes seules. Tels sont les éléments de réponse que je peux vous apporter aujourd'hui.

Question orale présentée par Madame Corine BARLIS relative au nombre de tournages réalisés sur l'arrondissement

Mme d'HAUTESERRE : Nous avons la question de Madame Corine BARLIS concernant les tournages.

En 2017, il y a eu, selon les chiffres communiqués par la Mission Cinéma, 213 tournages autorisés, et 404 « décors » sur le 8^e arrondissement.

Ces derniers ont été principalement concentrés sur le quartier Triangle d'Or, aux environs du Grand Palais ainsi que dans le quartier de la Mairie dans les environs des rues Portalis, Madrid, Rome et Bienfaisance.

En tant qu'élue je suis sensible à l'aspect économique, culturel et au rayonnement de Paris que représentent ces tournages. En effet, il me paraît très important que la population parisienne, et le monde entier de demain puissent retrouver avec bonheur les images du Paris d'aujourd'hui.

Mais au quotidien les contraintes durant ces tournages sont importantes pour les riverains : difficultés de stationnement, difficultés de circuler librement durant les prises de vues...

C'est pourquoi Madame la Maire j'aimerais savoir :

- **Quels sont les critères qui guident votre décision lorsque vous recevez une demande d'autorisation pour un tournage dans notre arrondissement ?**
- **Ce que vous comptez faire afin de ne pas pénaliser les mêmes quartiers trop souvent ?**

Mme BARLIS : Les deux quartiers qui sont principalement demandés pour tourner dans l'arrondissement sont le Triangle d'Or, aux environs du Grand Palais, et dans le Quartier Mairie dans les environs de la rue Portalis, Madrid, Rome et Bienfaisance. Je suis, bien sûr, sensible à l'aspect économique, culturel et au rayonnement de Paris que peuvent représenter ces tournages. On est tous très heureux de retrouver des années après, 30 ans, 40 ans, 50 ans voire plus, des images du Paris ancien et ce sera la même chose pour les générations futures.

Mais il faut quand même garder à l'esprit que les contraintes sont importantes pour les riverains : difficultés de stationnement, difficultés de circuler librement durant les prises de vues...

Je sais que ce n'est qu'un avis qui est demandé à notre arrondissement et ce n'est pas vous qui êtes décisionnaire mais malgré tout comme vous avez à donner votre avis, je voudrais savoir quels sont les critères qui vous guident lorsque vous donnez votre avis pour une autorisation et ce que vous comptez faire à votre niveau – même si encore une fois, j'ai bien conscience que ce n'est qu'un avis que vous donnez – pour que les habitants du quartier ne soient pas très pénalisés.

Et puis, je sais également – et ça c'est une très bonne nouvelle pour les habitants – que suite à la loi qui a revu les compétences de la Ville de Paris, une Unité de contrôle des autorisations de tournages a été mise en place au 1^{er} janvier de cette année. Ça, c'est tout nouveau puisque c'est récemment que la loi nous le permet et j'espère que ça va aussi aider à mieux contrôler les horaires de tournage, les emprises sur le sol pour arriver à avoir le moins de contraintes possible pour les riverains.

M. LEBEL : Je suis heureux de constater que votre combat rejoint celui que j'ai mené pendant 20 ans au sujet des tournages qui sont faits dans l'arrondissement, généralement toujours aux mêmes emplacements et de façon non surveillée ni par la police, ni par la Ville de Paris.

Mme BARTIS : Maintenant, il va y avoir une unité de contrôle des autorisations tournages.

M. LEBEL : Écoutez, c'est merveilleux.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais vous répondre Madame la conseillère. Comme vous le savez, les autorisations sont délivrées par la Mairie de Paris et la Préfecture de Police. Et vous le savez aussi, les autorisations de tournage à Paris et dans tous les arrondissements, sont délivrées par la Mission Cinéma Paris Film, dont le directeur est Monsieur Michel GOMEZ. Je suis régulièrement en contact avec lui. Quand il y a une demande de tournage dans un quartier à forte concentration de population, notamment comme celui de la Mairie, en tant que Maire du 8^{ème} arrondissement, je lui réponds que je ne suis pas favorable, mais comme c'est la Ville qui décide...

M. LEBEL : Il n'en a rien à faire.

Mme d'HAUTESERRE : Et vous savez bien que ce n'est qu'un avis consultatif. A chaque demande, mon Cabinet évoque les retombées éventuelles voire négatives. Face aux demandes des sociétés de production, encore une fois, c'est la Mission Cinéma qui gère.

Donc, ma réponse est la suivante. Effectivement, la Ville a besoin d'argent, de recettes de budgets. À chaque tournage, les équipes de production font travailler de nombreuses personnes – c'est comme ça qu'elles me l'ont présenté quand je me suis rendue sur le tournage de *Mission impossible* avec Tom Cruise – . Pour ce film, la société de production, d'après ce qu'elle m'a annoncé, a fait travailler 5 000 personnes parce que le tournage s'est passé sur plus d'un mois à Paris.

Mon objectif, comme celui de la Mission Cinéma avec laquelle nous avons des échanges multiples, s'attache à réduire l'impact du tournage sur les lieux souhaités, à savoir : réduction de la neutralisation du stationnement et information au public en amont sur le site même.

M. LEBEL : C'est le bla-bla qu'on entend depuis 20 ans.

Mme d'HAUTESERRE : Je répète, information...

M. LEBEL : Oui, je sais.

Mme d'HAUTESERRE : Je répète ce qu'on me donne comme info...

M. LABEL : Oui, je confirme. C'est ce qu'on a dit pendant 20 ans.

Mme d'HAUTESERRE : Lorsqu'il y a nécessité de ventousage et si tel est le cas, j'ai demandé que cette information soit diffusée le plus largement possible par les sociétés de production aux riverains et au moins 48 heures à l'avance pour leur permettre de s'organiser.

La Ville de Paris a mis en place au 1^{er} janvier 2018 une Unité de contrôle des autorisations de tournage composée de 13 agents, pour s'assurer du respect des prescriptions contenues dans les autorisations de tournage, informer les riverains et suivre la mise en place de préconisations environnementales.

M. LABEL : Ça c'est positif. Je vais faire comme Madame BARLIS, je m'en félicite.

Mme d'HAUTESERRE : Oui, tu peux ! Nous n'hésiterons pas à les saisir si nécessaire via la Mission Cinéma. Voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter ce soir sur les tournages et les inconvénients que cela crée dans notre périmètre. Toujours à l'écoute bien sûr mais malheureusement, nous ne sommes pas décisionnaires, et souvent ça peut perturber le quartier. La production et la Mission me disent que le nécessaire sera fait pour préserver les riverains.

S'il vous plaît, Madame Eve DESBONNETS.

Mme DESBONNETS : En fait, la question c'est : est-ce que vous ne pourriez pas faire un vœu en disant que 48 heures, c'est un peu court pour prévenir les résidents qui sont stationnés. Il suffit qu'ils partent pour la semaine et c'est comme cela qu'on a plein de riverains boulevard des Batignolles à qui on enlève leur voiture puisqu'il y a une emprise au sol alors que les tournages ont lieu dans un appartement qui est toujours loué pour des films. Ils n'ont pas d'autorisation pour l'emprise au sol publique puisque ça se passe dans un appartement privé mais ils bloquent des places de stationnement.

Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire un vœu avec votre équipe pour voir si on peut informer les gens avant 48 heures pour qu'ils puissent changer leur voiture. Et d'autre part, est-ce qu'il n'est pas possible de voir avec les productions pour qu'elles mettent en place des systèmes de tickets pour que les gens déposent leur voiture dans des parkings.

M. le Directeur de Cabinet : C'est ce qui est fait.

Mme DESBONNETS : Ils n'en informent pas les riverains qui sont dépositaires de la carte.

M. le Directeur de Cabinet : Si Madame le Maire a proposé 48 heures, c'est pour empêcher les sociétés de ventousage de neutraliser le stationnement plusieurs jours. Donc, 48 heures, c'est un maximum.

Mme DESBONNETS : Maximum, d'accord.

M. le Directeur de Cabinet : Pas plus.

M. GAUGER : Juste une petite observation qui va l'encontre de Madame DESBONNETS, selon moi. Je trouve que c'est super tous ces tournages. Je trouve qu'on a une vision qui est assez pessimiste

là-dessus. Je trouve que c'est une chance pour Paris, pour son attractivité. Je pense que si on continue à rajouter de la réglementation, de l'usine à gaz, ça défavoriserait la compétitivité de Paris par rapport aux tournages. Ça rapporte de l'argent. Moi, j'habite dans le quartier concerné. On s'adapte. J'ai même célébré des mariages au cours de ces tournages. Ça, c'est très bien passé, c'était très joyeux. C'est toute une question d'organisation donc je pense qu'il faut continuer à être vigilant sur l'organisation, à être derrière les sociétés de production, à s'assurer qu'elles font bien ce qu'elles s'étaient engagées à faire. On a aujourd'hui une Unité de contrôle de la Ville qui fait ça. Soyons vigilants par rapport à cette Unité, soyons vigilants par rapport à l'exécution du contrôle mais je ne suis pas sûr que remettre des bâtons dans les roues de ces sociétés de production soit une bonne chose. C'est plutôt surveiller tout au long de la production.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait.

M. PACHECO : Madame la Maire ?

Mme d'HAUTESERRE : Monsieur PACHECO.

M. PACHECO : Vous pourriez, néanmoins, défendre deux principes. Effectivement, ça peut être intéressant de favoriser le cinéma mais, le premier principe, ce serait de faire en sorte que ce soit plutôt les places de stationnement rotatif qui soient monopolisées plutôt que les places de stationnement résidentiel ; et deuxièmement, lorsqu'il y a des places de stationnement résidentiel qui sont prises pour les tournages, que ce soit compensé par d'autres places de stationnement pour le plus grand intérêt des habitants. Ce n'est quand même pas compliqué de compenser les places de stationnement résidentiel perdues en les reportant sur des zones de stationnement rotatif. Ces deux principes-là permettraient quand même d'améliorer la vie des riverains parce qu'ils auraient à leur disposition un nombre de places de stationnement équivalent. Ça, quand même, c'est quelque chose qui peut être organisé tout en laissant les tournages de cinéma. Tout simplement.

M. BALADI : Je pense qu'il y a d'autres priorités.

M. le Directeur de Cabinet : Il y a des indemnités qui sont faites, tu devrais le savoir Marc, depuis longtemps, sous les précédentes mandatures, les sociétés de tournage pour certains riverains proposent des places de stationnement pour ceux qui en ont besoin, mais on ne peut pas les contraindre.

M. PACHECO : On ne peut pas les contraindre mais il y a deux choses : il y a les voitures qui se retrouvent dans les zones qui sont ventousées et d'ailleurs, il serait peut-être même bien parfois qu'ils prennent l'initiative de les déplacer – mais ça, c'est un sujet annexe – mais quand ils ventousent...

Mme d'HAUTESERRE : On n'a jamais eu de retours de voitures qui auraient été déplacées, pas à ma connaissance.

M. PACHECO : Peu importe. Par contre, le problème, ce ne sont pas les voitures qui sont sur place. Quand ils monopolisent un certain nombre de places de stationnement, les voitures n'y sont pas. Vous arrivez le soir, les places sont monopolisées, il n'y a plus de places de stationnement. Donc je réitère ma demande qui est de compenser les places de stationnement résidentiel qui sont utilisées pour le cinéma et qu'elles soient compensées sur du stationnement rotatif. Ce n'est quand même pas très compliqué. Ça permettrait quand même de laisser pour les riverains qui rentrent le soir des places de stationnement qui ont disparu.

Mme d'HAUTESERRE : Je vais le proposer à la Mission Cinéma, et on verra la réponse de Michel Gomez pour résoudre ce problème.

Question orale présentée par Madame Sophie BOYER CHAMMARD relative à la scolarisation des enfants du centre d'hébergement d'urgence de la rue de Constantinople et aux fermetures de classes envisagées dans le 8^e

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame Sophie BOYER CHAMMARD relative à la scolarisation des enfants du CHU rue de Constantinople.

Mme BOYER CHAMMARD : De nombreux enfants sont domiciliés dans ce centre d'hébergement d'urgence et il y en a très peu qui sont scolarisés dans le 8^e arrondissement.

Par ailleurs, on a appris qu'il était annoncé un certain nombre de fermetures de classes dans les écoles élémentaires du 8^e.

Est-ce que vous avez des choses à nous proposer sur ces deux sujets ?

Mme d'HAUTESERRE : Sur ces sujets, voici les réponses que je vais lire au public.

Madame la conseillère, vous m'avez interrogée sur la scolarisation des enfants logés dans le Centre d'Hébergement d'Urgence de la rue de Constantinople.

Effectivement dès son installation, j'ai rencontré le Président de l'Association Aurore, les assistantes sociales du Centre d'Hébergement en présence de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

Cette réunion avait pour objet de faire le point sur le nombre d'enfants qui étaient dans ce centre et d'examiner les demandes de scolarisation que nous serions susceptibles de recevoir si les dossiers étaient effectivement déposés dans les règles.

Comme vous le savez, nous avons l'obligation de scolariser les enfants dont les parents ont fait la demande, et je vous le rappelle, c'est la loi.

À ce stade, nous avons eu un total de 34 dossiers dont 21 étaient complets. Ils ont été soumis à Madame l'Inspectrice avec le souci de préserver l'équilibre et les effectifs de chaque classe en obtenant l'accord de chaque directrice et directeur d'école.

À ce jour, un enfant a été scolarisé dans le 18^e arrondissement ; cinq enfants dans les classes en Français langues étrangères, qu'on appelle FLE car nous n'en avons pas dans le 8^e arrondissement.

Trois enfants ont été dirigés dans le 17^e arrondissement qui a accepté de les scolariser, et deux enfants dans le 7^e.

À noter que quatre enfants, qui étaient déjà scolarisés dans le 15^e arrondissement ont souhaité y rester.

Deux enfants pour lesquels les dossiers étaient complets ne se sont pas présentés dans les écoles où ils étaient affectés puisque les familles ont quitté le Centre d'Hébergement.

Au total, 8 enfants sont inscrits dans les écoles du 8^e arrondissement, à savoir Paul-Baudry, Robert-Etienne, Bienfaisance et Roquépine.

S'agissant enfin de la fermeture de classes, je viens de rencontrer Monsieur DESTRES, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, chargé du 1^{er} degré et nous devons refaire un point sur les effectifs, école par école et classe par classe.

Vous savez que nous avons une perte des effectifs à Paris puisque nous perdons presque 1 000 élèves en maternelle et tout autant en élémentaire chaque année.

Je veillerai, si fermeture de classes il y a, qu'elle soit le plus limitée possible.

Bien entendu, je ne manquerai pas de vous faire un point dès qu'une décision aura été prise par le Rectorat en concertation avec Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale. Voilà ce que je peux vous proposer comme réponse.

Question orale présentée par Madame Eve DESBONNETS relative au réaménagement des lignes de bus

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Madame DESBONNETS sur le plan de mobilité et de réaménagement des lignes de bus à Paris. S'il vous plaît.

Mme DESBONNETS : Il existe en ce moment une concertation sur le plan de mobilité et de réaménagement des lignes de bus à Paris. A aucun moment, vous n'avez souhaité organiser de réunion publique sur ce sujet. Or lors de la dernière réunion du Conseil de quartier Triangle d'or, nous avons appris la modification de la ligne de bus 72. Nous avons découvert que des voies de circulation seraient modifiées, voire supprimées. Pourriez-vous donc nous indiquer précisément ce qu'il en est pour tout le 8^{ème} ? Pourriez-vous peut-être prévoir une réunion pour tous les habitants du 8^{ème}, peut-être faire un point dans le bulletin municipal et/ou sur le site Internet ?

Bien entendu, j'espère que ces demandes ne seront pas interprétées une nouvelle fois par vous, Madame le Maire, comme étant de la discourtoisie et une mauvaise foi calculée comme vous m'en avez fait le reproche lors de ma question sur la paralysie d'un certain nombre de Conseils de quartier. Entre nous, je suis ravie de voir qu'ils sont en train d'être réanimés.

Mme d'HAUTESERRE : Parfait, voici la réponse, Madame la conseillère. Suite à la conférence relative au Grand Paris des Bus (GPB), le Conseil du STIF (Syndicat des Transports d'Île de France) a approuvé le 28 juin 2017, le schéma cible portant sur une réorganisation majeure du réseau de bus parisiens.

Un plan général a été établi visant à mettre en place un nouveau plan des lignes.

Comme vous le savez sans doute, la Ville est compétente pour engager la réalisation des aménagements envisagés. J'ai donc demandé à l'adjoint de la Maire de Paris chargé des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public de venir présenter le projet de la ligne 72 au Conseil de quartier Triangle d'Or. La date du 15 janvier a été finalement retenue en fonction des disponibilités de son Cabinet, tout en restant dans le calendrier établi.

J'ai été étonnée des propositions présentées à cette occasion comme un projet ficelé.

Aussi, j'ai invité le Conseil de quartier à préparer une motion que je viens d'adresser à Monsieur NAJDOVSKI en lui demandant de l'étudier avec la plus grande attention. À ce stade, l'exécutif du Conseil régional n'a pas formulé d'avis, ni fait l'objet d'une demande de subvention sur ce projet.

Enfin, dès la fin de cette réunion, je me suis mise en relation avec le Cabinet de Monsieur le Préfet de Police pour évoquer la circulation de l'avenue Montaigne.

Je viens de le saisir par écrit. La Ville, me semble-t-il, n'a pas saisi le Préfet pour avis sur cette proposition.

Dans ce courrier, je lui ai indiqué mes craintes concernant la mise en double sens de l'avenue et lui demande de réunir l'ensemble des acteurs économiques concernés, avant de prendre toute décision définitive. Voilà, Madame la conseillère, ce que je peux vous apporter comme éléments de réponse.

Mme DESBONNETS : Merci beaucoup. C'est très clair. Est-ce qu'il y a d'autres lignes de bus qui sont impactées dans le 8^e ou est-ce qu'il n'y a pas de changements sur les lignes de bus du 8^e ?

Mme d'HAUTESERRE : Pour l'instant, les informations que j'ai dans l'arrondissement concernent la ligne 72...

Mme DESBONNETS : C'est la seule ligne qui...

Mme d'HAUTESERRE : C'est la seule information que je possède à ce jour concernant notre arrondissement.

Mme DESBONNETS : Très bien.

Question orale présentée par Madame Corine BARLIS relative à l'organisation de la Nuit de la solidarité

Mme d'HAUTESERRE : Maintenant, on aborde la nuit de la solidarité.

Madame BARLIS

Le 15 février prochain la Ville de Paris organisera sur tout Paris une opération de grande ampleur « La Nuit de la Solidarité » qui permettra d'aller à la rencontre et de recenser tous les sans-abri de la capitale et de mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes. La finalité étant de mieux quantifier et qualifier les structures et les ressources nécessaires et d'argumenter les moyens demandés à l'état.

Elus, bénévoles des associations spécialisées, citoyens volontaires sont appelés à se mobiliser de 20h à 1h du matin.

Les citoyens volontaires doivent s'inscrire pour y participer. Pour tout Paris, afin d'assurer la réussite de cette 1^{ère} Nuit de la Solidarité, 1 200 volontaires sont recherchés.

L'accueil et la formation des bénévoles doit avoir lieu dans les Mairies d'arrondissement.

C'est pourquoi Madame la Maire j'aimerais savoir :

- **Si vous souhaitez mobiliser les élus de notre arrondissement**
- **Quelles actions de communication vous souhaitez mettre en œuvre dans notre arrondissement pour informer la population et les inciter à participer, notamment**

les Conseils de Quartier ?

- **Quelles actions vous comptez mettre en œuvre afin de mobiliser les associations du 8^e travaillant sur le secteur de la solidarité ?**

Mme BARLIS : Encore une fois, cette question, a pour but de mobiliser et pas de polémiquer. Le but final de cette opération est de mieux quantifier les structures et les ressources nécessaires de façon à argumenter, lors des discussions avec l'État, pour avoir plus de moyens, si nécessaires.

Bien sûr, la communication va être faite par la Mairie de Paris mais comme pour toute opération, on sait bien que c'est plus efficace s'il y a un relais local dans l'arrondissement au niveau de la communication.

Mme d'HAUTESERRE : Vincent BALADI, qui a assisté avec moi à la réunion organisée par Madame VERSINI à l'Hôtel de Ville, va vous apporter la réponse.

M. BALADI : Madame BARLIS, comme vous l'indiquez dans votre question orale, la Nuit de la solidarité sera organisée par la Mairie centrale dans la nuit du 15 au 16 février prochain. D'ailleurs, je vois que, par rapport à votre question, vous avez fait quelques ajouts et quelques précisions que j'allais vous faire avec cette réponse. La Ville de Paris ne nous donnera que demain le message de mobilisation à destination des bénévoles éventuels ; message que nous reprendrons bien évidemment comme on le fait à chaque fois sur notre site et sur les réseaux pour les habitants du 8^e.

À la Mairie du 8^e arrondissement, Madame le Maire Jeanne d'HAUTESERRE et moi-même avons été informés de cette opération dans le cadre d'une réunion organisée par Dominique VERSINI à l'Hôtel de Ville en date du 12 janvier, soit un peu plus d'un mois avant cette opération. Lors de cette réunion d'information où les modalités définitives n'avaient pas encore été actées, j'avais posé deux questions à Madame VERSINI concernant le recensement des personnes sans abri que nous connaissons bien pour avoir notamment été en maraude avec les associations ; la première était de savoir si les bénévoles allaient disposer de véhicules ou de vélos pour effectuer ce travail méticuleux dans un arrondissement aussi vaste que le 8^e (4 km²). Il m'a été répondu par l'adjointe à la Maire de Paris que la maraude était uniquement à pied. La deuxième question était de savoir si les questionnaires de recensement allaient être dématérialisés pour favoriser la remontée d'information et l'efficacité de ce travail. On nous a présenté un questionnaire de quelques pages. Je sais aussi que notre Directrice générale des services a eu une réunion à l'Hôtel de Ville ces derniers jours. C'est en train d'être organisé par la Ville.

Madame VERSINI a précisé qu'une Nuit test sera expérimentée dans le 10^e. Vous l'avez dit, c'est ce soir. À partir de cette expérimentation, nous serons de nouveau réunis mercredi prochain à l'Hôtel de Ville pour travailler avec la Mairie centrale et les services sur la mise en œuvre de cette soirée. Bien entendu, toutes les associations (Croix-Rouge, Secours catholique, Protection civile, Accueil solidarité, etc.) seront mobilisées pour cette action avec un référent par groupe de bénévoles parce qu'il ne faut pas envoyer n'importe qui comme ça dans la rue. Cela sera encadré et un départ sera prévu dans chaque Mairie d'arrondissement, dont un dans le 8^e.

Mme BARLIS : Concrètement, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que dans le journal qui va sortir là, prochainement, il y aura un appel à la mobilisation ? Sur le site Internet, il aura quelque chose ? Parce que moi, encore une fois, ce n'est pas du tout dans le but de polémiquer, mais il y a de belles

opérations qu'il faut soutenir localement. J'ai le souvenir de l'opération Paris capitale solidaire où on s'est malheureusement retrouvés très peu nombreux et où on a dû annuler certaines opérations, alors qu'il y avait des associations qui nous attendaient, parce que le relais de la communication n'avait pas été très efficace. L'idée, c'est de travailler dans le même sens.

M. BALADI : Bien sûr.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, vous allez plus vite que le vent et vous allez plus vite que la Mairie centrale parce que la Maire ne communiquera qu'à partir de demain les modes opérationnels. Donc on reprendra la communication par rapport à l'opération qui va être lancée au niveau parisien. Il me semble que la communication va utiliser les panneaux de Paris pour mobiliser. C'est bien de mobiliser les bénévoles mais encore faut-il les prévenir qu'ils doivent marcher beaucoup, parce qu'on ne pourra le faire qu'à pied. Aussi on attend demain pour avoir les éléments de la Ville et des services. On aura toute la communication à partir de demain. Monsieur le Maire va nous dire que c'est une question de communication, mais bon...

[rires]

Mme d'HAUTESERRE : J'ai anticipé. François, j'ai anticipé parce que j'ai vu ton petit sourire. On reprendra et mettra en place la communication de la Ville bien sûr !

M. GAUGER : Deux observations, Madame le Maire, par rapport à ce que dit Madame BARLIS. J'ai une petite inquiétude par rapport à cette initiative : pourquoi approcher comme ça les personnes en difficulté ? Ça a toujours été fait par des gens qui ont été formés, qui ont l'habitude. C'est une vraie compétence, on ne l'apprend pas en une demi-heure. Généralement, il y a une fidélité aussi par rapport à eux. Il ne faudrait pas que cette opération se transforme en fiasco, en tourisme solidaire. Il faudra vraiment mettre une priorité sur la formation, l'accompagnement. On a la chance et Madame le Maire et Vincent BALADI l'ont soulevé, d'avoir des associations dans le 8^{ème} qui sont habituées à ce type d'opérations...

Mme d'HAUTESERRE : Très actives surtout.

M. GAUGER : ... Et je pense avant tout qu'il faudra s'appuyer sur eux plutôt que le premier lambda qui va s'inscrire sur un site Internet pour faire bien dans sa soirée du lendemain de la Saint-Valentin. Pour ce qui est des Conseils de quartier, il me semble que tous les ordres du jour ont été arrêtés et envoyés mais évidemment, ce sujet pourra être abordé à cette occasion.

Question orale présentée par Mesdames Eve DESBONNETS, Sophie BOYER CHAMMARD et Catherine LECUYER, Monsieur Marc PACHECO relative à la Caisse des écoles

Mme d'HAUTESERRE : Nous abordons la question de Mesdames DESBONNETS, LECUYER, BOYER CHAMMARD.

Au revoir Monsieur BEIGBEDER (il vient de quitter le Conseil).

Mme DESBONNETS : Lors du Conseil d'arrondissement du 28 novembre 2017, le groupe « Une énergie pour le 8^{ème} » a présenté un vœu demandant la révision des statuts de la Caisse des écoles

afin de faciliter l'adhésion des parents d'élèves en leur évitant l'obligation d'une double cooptation. Ce vœu demandait aussi que les élus soient membres de droit de la Caisse des écoles.

Le Conseil d'arrondissement avait donné un avis favorable à ce vœu dont vous-même Madame le Maire.

Il y a 15 jours la Caisse des écoles s'est réunie pour la révision des statuts. Vous y étiez présente Madame le Maire ainsi que Monsieur BALADI, Madame BARLIS et deux autres membres.

Madame le Maire vous avez indiqué alors, contre toute attente, refuser cette révision.

Pourriez-vous nous indiquer pourquoi un tel revirement de situation ?

Mme d'HAUTESERRE : Ce n'est pas un revirement. J'ai voté effectivement le 28 novembre conformément au vœu que le Conseil d'arrondissement avait exprimé à l'unanimité d'inscrire la révision des statuts de la Caisse des écoles à l'ordre du jour...

Interruption par Mme DESBONNETS : Ah oui, d'accord. C'était ça. Vous étiez contre... Je comprends.

Mme d'HAUTESERRE : Pardon, je peux répondre ? J'ai bien inscrit cette demande à l'ordre du jour du prochain Comité de gestion. Cela a été fait, comme je m'y suis engagée devant notre assemblée, lors de la séance du 11 janvier 2018.

Les membres du Comité de gestion ont examiné ces statuts, notamment l'article 5 qui précise les conditions d'adhésion à l'Assemblée générale.

A la majorité moins une voix, les membres du Comité ont refusé de modifier ces statuts.

Pour rappel, les 5 élus membres de droit du Comité de gestion de la Caisse des écoles sont aussi membres de droit de son assemblée générale. Il en va de même pour les autres Caisse des écoles de Paris qui ne dérogent pas à cette règle. Ce régime s'applique donc à tous les Comités de gestion et aux assemblées générales des Caisses des écoles de Paris.

Mme DESBONNETS : Ça n'était pas du tout ce qu'on vous a demandé dans notre vœu mais...

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, allez-y.

Mme BARLIS : Oui, comme je suis membre du Comité de gestion, je vais réagir à cette question. C'est vrai que, moi, j'ai été très surprise au Comité de gestion de voir qu'effectivement c'était à l'ordre du jour. Je me suis dit très bien, un engagement qui est respecté ; on va pouvoir en discuter, débattre. La discussion effectivement a été assez courte puisque vous nous avez annoncé que les statuts qui avaient été remis à notre disposition, qui n'avaient pas été distribués en début de mandature, dataient de mémoire...

Mme d'HAUTESERRE : De 2002.

Mme BARLIS : Voilà, qu'ils étaient très bien et que du coup, circulez, il n'y a rien à voir ; on continuait sur ces statuts. Je n'appelle pas ça mettre quelque chose à l'ordre du jour. Sur mon insistance, on a quand même débattu, notamment sur ce qui pose problème puisqu'effectivement je me suis procuré les statuts de nombreuses autres Caisses des écoles parisiennes. La seule différence, c'est qu'effectivement il faut deux parrainages de membres du Comité de gestion pour

pouvoir déposer sa demande d'adhésion, ce qui n'existe pas ailleurs et c'est ça qui pose problème. Effectivement, on a débattu. Vous n'avez pas voulu changer considérant qu'il allait y avoir une horde de citoyens qui allait s'emparer de la Caisse des écoles, poser des questions et que ça n'allait plus être possible, que ça allait être politisé. D'ailleurs, si je peux me permettre : c'est très bien d'accueillir les gens d'En marche spécifiquement mais sachez chers amis d'En marche, qu'à la Caisse des écoles vous lui faites très peur puisqu'elle a dit très spécifiquement qu'il y avait des dizaines d'adhérents d'En marche qui avaient demandé à adhérer et que ce n'était pas possible de politiser la Caisse des écoles. Il faut assumer vos propos. C'est ce que vous avez dit. J'espère que ce sera noté au procès-verbal. Effectivement, on n'a même pas voté. Je n'ai même pas demandé de vote parce que j'étais toute seule...

Mme d'HAUTESERRE : J'ai demandé le vote...

Mme BARLIS : ... Mais, c'est bien dommage pour la démocratie.

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS, je n'ai vraiment pas de leçon à recevoir de vous concernant la démocratie.

Mme BARLIS : Je ne donne pas de leçon, je dis juste la vérité pour que les gens qui viennent...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : S'il vous plaît, en tant que Maire, pour le peu de pouvoir que j'ai dans l'arrondissement, je peux dire comment doivent être gérées les Caisses des écoles de Paris et la Caisse du 8^e arrondissement est sous ma responsabilité, donc, voilà ce que j'ai répondu à Madame BARLIS...

[Brouhaha]

Mme d'HAUTESERRE : Madame BARLIS a dit que c'est anormal de solliciter deux parrainages. Je lui ai répondu « vous m'amenez autant de personnes que vous voulez, je parrainerai toutes les personnes que vous me présenterez ». Je l'ai dit ou pas ? Je l'ai dit, bien sûr !

M. BALADI : Madame le Maire l'a dit, vous ne l'avez pas relevé. Vous relevez ce qui vous intéresse Madame BARLIS.

[Brouhaha]

Informations diverses

Mme d'HAUTESERRE : Lors du dernier Conseil, j'ai été interpellée sur la présentation du projet situé au 12 rue Monceau portant sur la création de 24 logements et deux locaux d'activité. La création des deux logements au rez-de-chaussée fait suite à une demande de l'architecte VOYER parce que nous ne sommes pas en droit d'avoir une surface de plancher économique des locaux d'activités au-delà de la bande des 20 m par rapport à la rue. Au-delà de cette bande, la surface de plancher économique n'est plus autorisée et nous devons donc être en surface habitable. Je vous donne juste les informations qu'Elogie m'a communiqué.

En ce qui concerne les réservataires, voici la répartition des logements : la Ville de Paris aura 12 logements, la Préfecture de Paris, 7 ; la préfecture de police, 5. Vous m'aviez interrogée sur le nombre de fonctionnaires et notamment ceux des ministères qui seront logés au 12 rue Monceau, Madame LECUYER...

Mme LECUYER : Puis-je évoquer en deux mots la mission d'information et d'évaluation (la MIE) qui a été faite par le groupe les Républicains ?

Mme d'HAUTESERRE : Que j'ai signée.

Mme LECUYER : Voilà. Vous voulez peut-être, puisque vous connaissez le sujet...

Mme BARLIS : Sur quel sujet ?

Mme LECUYER : La propreté. Le groupe les Républicains propose au Conseil de Paris une délibération avec quelques propositions. Cela fait suite à plusieurs mois de travail sur le sujet de la propreté, beaucoup de rencontres. Il y a quelques propositions qui seront faites et qui seront ou pas approuvées par le Conseil de Paris. C'est vrai que l'on parle beaucoup aujourd'hui de la propreté en particulier avec la recrudescence des rats. C'est peut-être un sujet intéressant à mettre sur la table aujourd'hui.

Mme d'HAUTESERRE : C'est une proposition de mon groupe politique...

Mme LECUYER : Du groupe les Républicains.

Mme d'HAUTESERRE : Que j'ai cosignée.

Mme LECUYER : Peut-être.

Mme d'HAUTESERRE : Pas peut-être. Je fais partie du groupe les Républicains, Madame.

Mme LECUYER : Tout à fait mais je ne sais pas, ce n'est pas précisé dans le mail qui nous a été envoyé avec le projet.

Mme d'HAUTESERRE : Le projet a été envoyé à tous les Maires d'arrondissement, aux conseillers de Paris pour cosignature, donc je l'ai cosigné. Le Groupe LR va le déposer lors du prochain Conseil de Paris de février. Il concerne la propreté et comme c'est un vaste sujet en effet, pour comprendre pourquoi les rats sont remontés, si vous voulez qu'on l'aborde et je m'adresse à tous ceux qui sont là, si vous voulez rester, on peut l'aborder.

Mme LECUYER : Non, non. C'était juste sur les quatre points qui sont proposés à l'issue de cette MIE. Voilà. C'est un sujet intéressant.

Mme d'HAUTESERRE : Je vous donne rendez-vous pour :

- le mercredi 7 février. Il y a un vernissage au Salon des artistes du 8^e.
- Le jeudi 15 février, il y a le concert Cail à 20 heures, dans la salle des mariages.

- Le jeudi 15 février, il y a aussi le Conseil consultatif de quartier HOCHÉ FRIEDLAND à 18h30, à la Maison des associations du 8^e située 28, rue Laure Diebold.
- Le mardi 27 février, Monsieur le Maire, vous allez être content parce que nous reprenons le Nouvel an chinois.

M. LEBEL : S'il n'y avait que ça.

Mme d'HAUTESERRE : Cela fait plus de 20 ans, peut-être 22...

Pour assister au Nouvel An chinois, c'est sur invitation ; le buffet est offert par une association que vous connaissez bien et présidée par Monsieur CHAO. Merci beaucoup pour votre présence. Passez une bonne soirée. La séance est levée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 20h30.

Jeanne d'HAUTESERRE

